



# LIVRET D'ACCUEIL

## E.A.M « LA RUCHE »

*Etablissement d'Accueil Médicalisé  
pour personnes en situation de handicap*

**Accueil de jour**

2-8 rue Albert Dhalenne  
93400 SAINT-OUEN  
01.84.74.22.50

# QUI SOMMES-NOUS ?



Madame, Monsieur,

Vous êtes entré(e) en contact avec notre service.

Ce livret d'accueil a pour objet de vous donner des informations pratiques concernant l'organisation du service, nos modalités de fonctionnement et d'accompagnement et vos droits.

Après lecture, il vous est recommandé de conserver ce document, il contient des informations qui vous seront utiles au cours de votre accompagnement.

L'Association « ŒUVRE FALRET », fondée en 1841 par le Docteur Jean-Pierre FALRET, est Reconnue d'Utilité Publique par le décret du 16 mars 1849. Elle a pour but d'apporter toute forme d'aide et d'accompagnement adapté à des enfants, des adolescents et des adultes, quel que soit leur âge, leur sexe et leur degré de souffrance psychique.

Avec une implantation sur tous les départements de l'Île-de-France et Centre Val de Loire, l'association gère aujourd'hui 45 établissements et services ainsi que 12 GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle), et agit dans les six domaines suivants :

- L'insertion sociale
- L'accompagnement médico-social
- L'insertion professionnelle
- La protection de l'enfance
- Le secteur sanitaire
- Le soutien aux aidants

La Plateforme René MAGRITTE regroupe 2 établissements pour 4 offres de répit coordonnées s'adressant à un public de jeunes à partir de 16 ans vivant avec des troubles psychiques ou troubles du neuro-développement, et leurs proches aidants :

- Un Service d'Accompagnement Médico-Social (SAMSAH) et son équipe mobile intervenant :
  - Au domicile (L'Actif)
  - En soutien aux aidants (La Pause) dans les locaux de la Plateforme
- Un Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) proposant :
  - Accueil de jour (La Ruche) dans les locaux de la Plateforme
  - Hébergement temporaire (le Home) dans une maison située 4 Passage Jeanne d'Arc à Saint-Ouen

Notre concept de plateforme est conçu pour faciliter l'accès au soin et permettre d'améliorer une situation actuelle pour reprendre la route du rétablissement.

# L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL MÉDICALISÉ

## 2 SERVICES DISTINCTS POUR UN PUBLIC UNIQUE

Ces deux services s'adressent à un public d'adolescents à partir de 16 ans et des adultes atteints de troubles psychiques ou du neurodéveloppement pour un accompagnement personnalisé, vivant sur les villes de la Plaine Commune du 93 (Aubervilliers, Epinay sur Seine, L'Île Saint Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse).

L'accompagnement temporaire se décline sous forme de parcours ponctué de temps collectifs internes et externes en lien avec les partenaires locaux du territoire, mais aussi de moments plus individuels.

L'accueil, de jour ou en hébergement, ne peut excéder 90 jours.

### A RUCHE

Il s'agit d'un service d'Accueil de Jour temporaire et séquentiel ancré dans des locaux à Saint-Ouen, dont les missions principales consistent à :

- Évaluer et accompagner les besoins des bénéficiaires
- Mettre en place des accompagnements individuels
- Proposer des ateliers collectifs adaptés et variés
- Offrir des moments de répit pour les bénéficiaires ou pour ses proches aidants en intégrant le Home
- Orienter les bénéficiaires vers des structures et professionnels relais

### LE HOME

Le Home est un service d'hébergement temporaire de 8 places situé dans une maison de ville à Saint-Ouen, dont les missions principales consistent à :

- Répondre à un besoin ponctuel de répit pour un aidant et pour la personne aidée, au souhait de faire une pause dans la relation d'aide.
- Découvrir la vie en établissement avant un choix de séjour prolongé ou pour une période de transition entre différents types d'établissements.
- Répondre à l'urgence d'être pris en charge lorsqu'on ne trouve pas de place fixe ou lorsque les relations entre la personne et son entourage se dégradent.

### L'E.A.M

Financé par le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé, il est doté d'une équipe qui intervient en pluridisciplinarité :

- un pôle socio-éducatif (coordinateur(ice) parcours, éducateur spécialisé, moniteur-éducateur/animateur)
- un pôle médical et paramédical (médecin psychiatre, médecin coordonnateur, infirmier(e)s, aides-soignant(e)s, psychologue)
- un pôle administratif (direction, assistant(e) administratif(ve), comptable)

### L'ACCUEIL À LA RUCHE

Nos locaux sont situés au 2-8 rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen.

L'EAM est ouvert du lundi au vendredi entre 9h et 17h pour les bénéficiaires.

Au regard des besoins que nous aurons identifié avec vous, vous aurez accès à des activités adaptées au sein de nos locaux ou à l'extérieur dans un environnement qui s'y prête.

Afin que nous puissions vous recevoir dans les meilleures conditions, nous vous demandons de vous rendre à l'EAM sur les temps prévus pour vous accueillir (rendez-vous, ateliers, temps d'accès libre, etc.).

En cas d'urgence, vous serez reçu par un membre de l'équipe qui se chargera d'informer rapidement vos référents sur les circonstances de votre passage.

Vous pouvez également nous appeler au 01.84.74.22.50 Votre demande sera rapidement prise en charge et transmise à vos référents.



## COMMENT ÊTRE ADMIS À L'E.A.M ?

### LE PARCOURS D'ADMISSION

Votre dossier doit avoir fait l'objet d'une notification d'orientation par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et d'une demande d'Aide Sociale auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre ville.

Une commission de présélection vérifie l'admissibilité de votre dossier (critères médicaux, administratifs, lieu d'hébergement...).

Le suivi de l'étude de votre dossier est tracé sur Via Trajectoire (MDPH) et nous faisons le lien avec les professionnels des structures médico-sociales qui assurent déjà un accompagnement auprès de vous.

Dès que votre dossier est validé, nous vous contacterons par téléphone pour vous expliquer le processus d'admission et vous proposer un premier rendez-vous dans nos locaux.

Un courrier postal et/ou électronique vous sera envoyé pour confirmation.

### L'ADMISSION

Le médecin psychiatre et/ou le psychologue seront idéalement présents au 1er RV.

Nous ferons connaissance, vous présenterons le fonctionnement ainsi que les objectifs de l'EAM et explorerons avec vous les possibilités d'accompagnement.

Cette première rencontre permet de faire le point sur :

- Votre situation sociale
- Votre parcours de vie et de soins, en identifiant les professionnels de santé et/ou médicosociaux qui interviennent dans votre suivi
- Votre environnement social et familial
- Votre parcours scolaire et/ou professionnel
- Vos habitudes de vie, vos capacités et votre potentiel dans les actes de la vie quotidienne
- Vos besoins et vos souhaits

Il vous sera remis ce livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie.

En tant que personne majeure, vous pouvez désigner une personne de confiance pour vous accompagner si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits, ou pour vous accompagner dans vos démarches. Un second RV vous sera proposé pour faire un point quant à vos questions, vos besoins et vos attentes sur l'accompagnement que les professionnels de l'EAM pourrait vous proposer.

A l'issue de ces deux RV, une synthèse sera rédigée par les professionnels et présentée en commission d'admission afin de déterminer la faisabilité d'un accompagnement pertinent et adapté à votre situation.

Si la candidature est validée, un courrier d'admission (mail ou voie postale) vous est envoyé, ainsi qu'aux professionnels à l'origine de la demande d'admission à l'EAM.

Un professionnel est désigné pour devenir votre accompagnateur référent. Une double référence (paramédicale et éducative) peut être envisagée.

Une confirmation d'admission est signifiée à la MDPH (Via Trajectoire).

Nous signerons alors un Contrat Personnalisé d'Accompagnement (CPA) pour fixer ensemble les termes de votre accompagnement et planifier le rythme des rencontres.

Dans un second temps, nous établirons avec vous un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) reprenant vos besoins et vos souhaits pour que nous puissions travailler ensemble à la réalisation de vos objectifs.

## QUE PROPOSONS-NOUS ?

L'accompagnement en Accueil de Jour se décline en deux modalités d'intervention : individuelles ou collectives.

### UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Les interventions des professionnels ont pour objectif de vous soutenir dans tous les aspects de la vie quotidienne (accompagnement à la prise de traitements, suivi des différents rendez-vous, aide à la préparation des repas, entretien ou aménagement du logement, organisation du temps personnel, démarches administratives, etc.) dans le respect de votre intimité.

Nous nous appuyons sur vos forces et compétences et vous aidons à mieux appréhender votre situation personnelle dans l'objectif de favoriser votre autonomie et votre pouvoir d'agir.

En plus de votre suivi régulier avec votre accompagnateur référent, vous avez la possibilité de solliciter tout professionnel au sein de notre service (médical, paramédical, éducatif) pour des entretiens ciblés.

### DES TEMPS DE PARTAGE ET D'ÉCHANGE COLLECTIFS

Ces temps, partagés avec les autres personnes accompagnées par le service, ont pour finalité de créer une envie d'être en relation avec l'autre, par le biais d'activités ou de rencontres communes.

Différents ateliers menés par notre équipe vous seront proposés (activités sensorielles/corporelles, expérience et rétablissement entre pairs, habiletés sociales, réhabilitation psychosociale et cognitive, informatique, emploi, sorties culturelles, etc.).

Ces temps « ensemble » sont importants parce qu'ils vont permettre à chacun de s'appuyer sur les ressources du groupe en y apportant sa spécificité. Ils sont destinés à partager un moment convivial, échanger sur l'actualité, découvrir et accéder à des activités et spectacles.

Une participation symbolique à certaines activités vous sera demandée, notamment pour les déjeuners (3€/déjeuner).

### VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE !

Votre participation est encouragée à tous les niveaux de fonctionnement du service.

Des groupes d'expression ont lieu 3 fois dans l'année et visent à recueillir votre avis sur le fonctionnement du service ainsi que toutes les améliorations que nous pourrions apporter.

Une boîte est installée à l'accueil pour que vous puissiez déposer vos idées ou vos suggestions de façon anonyme.

Un questionnaire vous sera également remis dès votre admission et à la fin de votre suivi à l'EAM pour nous aider à mesurer les bénéfices de l'accompagnement.

### LA FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT

Elle se prépare plusieurs semaines à l'avance afin de produire le bilan de fin d'accompagnement et envisager avec vous la suite de votre parcours de soins. Prendre ce temps, c'est favoriser un lien progressif et un passage de relais efficient avec les prochains intervenants.

L'arrêt de l'accompagnement sera décidé en fonction de l'évolution de votre projet :

À votre demande, avec un courrier de votre part ou de votre représentant légal (copie à la MDPH)

- Réorientation vers un établissement médico-social avec ou sans hébergement
- En cas de changement de situation (déménagement hors secteur...)
- À la demande de l'EAM auprès de la MDPH en cas de non investissement et manquements répétés à vos engagements notifiés dans votre projet (voir règlement de fonctionnement)

L'EAM informe la MDPH de tout changement de situation.



# SE RENDRE À L'EAM ACCUEIL DE JOUR « LA RUCHE »



2-8 rue Dhalenne  
93400 Saint-Ouen

Tél : 01.84.74.22.50

Métro  
ligne 13 ou 14, station Mairie de St Ouen, sortie 5  
« Rue Albert Dhalenne »

Bus  
237, 137 ou 166, arrêt Soubise

